

DA 068 – 21.02

CRÉDIT BRUT DE CHF 600'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE DEUX PETITS TERRAINS SYNTHÉTIQUES AU CENTRE SPORTIF DE VERNIER

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les petits terrains synthétiques de Vernier sont occupés chaque semaine par le FC Vernier et le Avanchet-Sport FC pour les entraînements des diverses équipes, ainsi que les matchs des juniors E et F.

Ils sont également utilisés durant toute l'année scolaire par les classes du DIP et de l'École allemande.

Par ailleurs, ces terrains sont mis à disposition de la population verniolane, qui peut en disposer chaque jour de 9h à 22h, pour autant que les clubs de football communaux n'en aient pas besoin.

La dernière réfection de ces terrains date de 2005. La durée de vie moyenne d'un terrain synthétique, pour une homologation jusqu'en première ligue et inférieures, est d'environ 10 ans selon l'utilisation, l'entretien et le climat. Ces petits terrains ont donc été fortement sollicités après 15 années d'utilisation intensive, et leur réfection devient nécessaire afin de pouvoir garantir confort de jeu et sécurité.

Par ailleurs, il est à noter que le revêtement actuel est rempli de granulats de caoutchouc fabriqués à partir de pneus recyclés, qui contiennent des substances potentiellement nuisibles pour la santé à très long terme, et pour l'environnement. Ces granulés sont de plus odorants et dégagent rapidement de la chaleur en période estivale.

Les travaux prévus consistent à enlever le revêtement actuel, reprendre la planimétrie et poser un nouveau système de gazon artificiel composé d'une couche de souplesse et d'un gazon synthétique sans remplissage.

Ce système de pelouse artificielle sans remplissage est idéal pour les terrains devant combiner les matchs de football et les occupations scolaires.

Ce système Purturf est conforme aux normes de l'Association suisse de football, certifié ISO.

Il possède en outre les qualités suivantes :

- entretien réduit grâce à l'absence de granulats ;
- robustesse et confort d'utilisation garantis sur les années ;
- utilisation avec les chaussures à crampons ou les chaussures plates ;
- pas de granulats qui se collent au ballon lorsque le terrain est humide ;
- aucune dispersion de microplastiques dans l'environnement.

En cas d'acceptation du budget, et afin d'incommoder le moins possible les équipes du FC Vernier et Avanchet-Sport FC, ces travaux, d'une durée de 30 jours environ, débiteront début juillet 2021, une fois le Championnat genevois terminé.

**Crédit brut de CHF 600'000.00 pour le remplacement du revêtement
de deux petits terrains synthétiques au centre sportif de Vernier**

BUDGET

Voici la répartition des coûts :

Travaux préliminaires	CHF	15'000.00
Démontage et démolition		85'000.00
Constructions	CHF	27'000.00
Structure sportive	CHF	360'000.00
Honoraires maître d'ouvrage	CHF	30'000.00
Divers et imprévus	CHF	20'000.00
Total intermédiaire		537'000.00
TVA 7.7%	CHF	41'349.00
Total	CHF	578'349.00
Total arrondi	CHF	600'000.00

PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS (PPI)

Le montant demandé dans cette délibération correspond au montant inscrit dans le PPI dans le cadre du budget 2021, soit CHF 600'000.00.

Désignation	Crédit à voter	Budget 2021
CSV - Réfection de deux petits terrains synthétiques	600'000.00	600'000.00

COÛTS CONNEXES

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à cette délibération administrative :

Nature	Désignation	Coût annuel
33	Amortissements du patrimoine administratif	60'000.00
34	Intérêts des engagements financiers à long terme	3'828.00
TOTAL		63'828.00

Étant soumis à la réglementation sur les marchés publics, nous ferons un appel d'offres ouvert pour l'adjudication au niveau suisse de ces travaux.

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Martin STAUB
Maire

Vernier, le 25 janvier 2020

DA 068 – 21.02

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT BRUT DE CHF 600'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE DEUX PETITS TERRAINS SYNTHÉTIQUES AU CENTRE SPORTIF DE VERNIER

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de procéder à la réfection du revêtement de deux petits terrains synthétiques au centre sportif de Vernier ;

vu le rapport de la commission des sports du ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 600'000.00 pour le remplacement du revêtement de deux petits terrains synthétiques au centre sportif de Vernier ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF 600'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 34.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.

